



Rapport d'enquête

**Homme à la mer à bord du caseyeur *BELLE EPOQUE*,
le 10 janvier 2018 au large de Barfleur
(une victime)**

Bureau d'enquêtes sur les événements de mer

Rapport publié : mai 2018

Homme à la mer à bord du caseyeur *BELLE EPOQUE*, le 10 janvier 2018 au large de Barfleur (une victime)

Navire



Caractéristiques principales du navire :

- Immatriculation : CH638760
- Longueur HT : 9,7 m
- Largeur : 3,51 m
- Jauge brute (UMS) : 5,48
- Propulsion : 129 kW
- Coque : bois
- Construction : 1984

Navire armé en 3ème catégorie (20 milles de terre) en petite pêche.

Validité du permis de navigation jusqu'au 14 juin 2018.

Prévention des risques : deux VFI.

L'équipage

Le *BELLE EPOQUE* est armé par un seul homme d'équipage (la décision d'effectif visée le 3 mai 2006 précise cependant que l'effectif minimum est de deux membres d'équipage).

Le patron, âgé de 36 ans, était titulaire du permis de conduire les moteurs marins.

Expérience de marin pêcheur au large et d'ouvrier mécanicien à bord d'un navire baliseur. Patron à bord du *BELLE EPOQUE* depuis septembre 2016.

Son certificat d'aptitude médicale a été renouvelé en janvier 2017 pour une durée de six mois. Depuis 2015, les certificats d'aptitude du patron étaient délivrés pour des courtes durées.

Les faits

Heures locales (UTC+1)

Le 10 janvier 2018.

Météo et marée :

Sémaphore de Barfleur : vent sud-ouest 6 nœuds, mer belle un peu agitée. Visibilité : 9 milles. Température de la mer : 9°C.

Marées et courants : coefficient 46, basse-mer : 10h43, pleine-mer : 16h33. Courant portant au sud-est (3 à 5 nœuds).

Le 10 janvier 2018,

Vers 15h00, le caseyeur *BELLE EPOQUE* est aperçu par le matelot de quart du sémaphore de Barfleur, faisant route vers l'est, cap sur la bouée cardinale La Janette. Le matelot du sémaphore pense que le navire fait route vers Barfleur. Puis le *BELLE EPOQUE* fait un premier demi-tour et reprend une route vers l'ouest. Peu après, le navire effectue un nouveau demi-tour, cap à l'est et s'immobilise dans le nord du sémaphore, à environ 500 mètres.

Dix minutes plus tard, le matelot du sémaphore constate aux jumelles que le navire est toujours à la même position et qu'il n'y a personne sur le pont. Un casier tombe à l'eau, sans qu'il y ait de réaction à bord.

Vers 15h15 le matelot du sémaphore lance plusieurs appels VHF sur les voies 16, 71 (canal de

travail du sémaphore) et 72 (canal de travail des marins pêcheurs).

En l'absence de réponse il appelle le navire de pêche *SAPHIR* qui fait route à proximité.

À 15h25 le chef de poste du sémaphore alerte le CROSS Jobourg.

Le *SAPHIR* (dont le patron est seul à bord) s'approche du *BELLE EPOQUE* et fait plusieurs appels. Il constate qu'il n'y a personne à bord.

À 15h29 le CROSS appelle le *BELLE EPOQUE* par VHF voie 16.

À 15h34 le CROSS diffuse un Mayday Relay. Plusieurs navires de pêche et canots de la SNSM, ainsi qu'un hélicoptère de la Marine nationale sont mobilisés.

À 15h38 le navire de pêche *CLARA* indique qu'il fait route vers le *BELLE EPOQUE*.

À 16h12 un équipier de la *SNS 086* monte à bord du *BELLE EPOQUE*. Il confirme qu'il n'y a personne à bord. Le moteur est en marche, mais débrayé, et une filière est à l'eau sur tribord arrière, agissant comme une ligne de mouillage.

Le modèle de recherche le plus cohérent avec les observations des navires sur zone est mis en œuvre par le CROSS.

L'équipier de la *SNS 086* à bord du *BELLE EPOQUE* tente de relever la filière. Le CROSS rappelle que la priorité doit être donnée à la recherche d'homme à la mer.

L'équipier de la *SNS 086* indique qu'il a coupé la filière et que le navire va être ramené au port.

Le CROSS répond que le patron du *BELLE EPOQUE* peut être pris dans la filière.

L'équipier de la SNSM répond que la filière est marquée par une bouée et que celle-ci va être relevée par la *SNS 086*.

À 18h01 le *BELLE EPOQUE* est à quai à Barfleur.

À 22h36 le corps du patron du *BELLE EPOQUE* n'a pas été retrouvé et les recherches sont arrêtées.

Le corps du patron sera retrouvé le 17 février 2018 à 1,5 milles du cap de Fermanville.

Conséquences

Chute à la mer et décès du patron du *BELLE EPOQUE*. Il est très probable que celui-ci soit tombé à l'eau entre 15h00 et 15h20, après que le navire se soit immobilisé dans le nord du sémaphore.

Observations / Analyse

L'article 2.08 de l'arrêté ministériel du 6 août 1971 indique que les pavois et rambardes doivent être disposés de manière à faciliter l'exploitation du navire, tout en garantissant la sécurité du personnel.

L'arrêté ministériel du 23 novembre 1987 précise par contre que la hauteur réglementaire minimale des pavois est de 75 cm.

À bord du *BELLE EPOQUE*, construit en 1984, cette hauteur est atteinte sur bâbord ; elle pouvait facilement être rehaussée à tribord, sans modification structurelle de la zone de travail, par l'ajout de rambardes.

Des constatations et des éléments portés à la connaissance du BEA, il apparaîtrait que le patron ne portait pas de VFI au moment de sa chute à la mer. En effet, deux VFI ont été retrouvés à bord après l'accident.

Pour coordonner les recherches, le CROSS a le choix entre le modèle de dérive de Météo France et le modèle SAR master, interfacé avec les données locales. Ce dernier, adapté aux outils des CROSS, définit les zones de recherches à partir de quatre heures distinctes de chute à la mer ; c'est ce modèle qui a été mis en œuvre.

Conclusions

Dans le cadre de l'enquête technique, le *BEAmer* ne relève pas d'élément permettant d'expliquer la chute à la mer du patron.

L'alerte a été donnée rapidement par le sémaphore. Compte tenu des moyens de recherche déployés, le corps du patron du navire aurait été retrouvé dès le début des recherches s'il avait porté un VFI.

Enseignements

1. **2018-E-10** : le respect de la décision d'effectif à deux marins, ainsi que le port du VFI, auraient certainement permis d'éviter les conséquences dramatiques de cette chute à la mer.
2. **2018-E-11** : le *BEAmer* regrette que l'article 227-1.04 du Règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987, relatif à la hauteur minimale des pavois, ne soit pas rétroactif. La rehausse du pavois aurait toutefois pu être exigée par l'Administration si une transformation majeure du navire avait été effectuée, notamment pour de nouvelles conditions d'exploitation.

Liste des abréviations :

CROSS	: Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage
SNSM	: Société Nationale de Sauvetage en Mer
SAR	: Search and rescue
UTC	: Temps Universel Coordonné
VFI	: Vêtement à flottabilité intégrée
VHF	: Very High Frequency



Bureau d'enquêtes sur
les événements de mer

Paris, le 11 JANV 2018

N/réf. : BEAmer 001



D é c i s i o n

Le Directeur du Bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEAmer) ;

Vu le Code des transports, notamment ses articles L1621-1 à L1622-2 et R1621-1 à R1621-38 relatifs aux enquêtes techniques et aux enquêtes de sécurité après un événement de mer ;

D É C I D E

Article 1 : En application des articles L1621-1 à L1622-2 et R1621-1 à R1621-38 du Code des transports, une enquête technique est ouverte concernant la chute d'un homme à la mer à bord du navire de pêche *BELLE EPOQUE*, survenue le 10 janvier 2018 à la pointe de Barfleur (une victime).

Article 2 : Elle aura pour but de rechercher les causes et de tirer les enseignements que cet événement comporte pour la sécurité maritime, et sera menée dans le respect des textes applicables, notamment les articles du Code des transports susvisé et la résolution MSC 255 (84) de l'Organisation Maritime Internationale.

L'Administrateur Général des Affaires Maritimes
Jean-Luc LE LIBOUX
Directeur du BEAmer

Ministère de la Transition
écologique et solidaire

BEAmer

Arche Sud
92055 LA DEFENSE CEDEX
téléphone : 33 (0) 1 40 81 38 24
bea-mer@developpement-durable.gouv.fr
www.bea-mer.developpement-durable.gouv.fr



Bureau d'enquêtes sur les événements de mer





Ministère de la Transition écologique et solidaire

Bureau d'enquêtes sur les événements de mer

Arche sud - 92055 La Défense cedex
téléphone : +33 (0) 1 40 81 38 24
bea-mer@developpement-durable.gouv.fr
www.bea-mer.developpement-durable.gouv.fr

